

Lille, le 5 septembre 2022



**RENTREZ
 COUVERTS!**

Chers collègues,

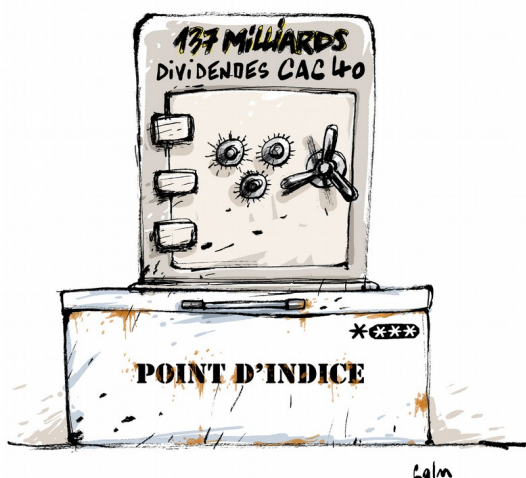
Cette rentrée est encore placée sous le signe de la « crise », non plus sanitaire mais crise du recrutement et du pouvoir d'achat, et crise économique, en raison de la hausse spectaculaire des prix.

En août 2022, l'inflation annuelle est estimée à 6,3 % en France. Cette moyenne ne doit pas cacher le bond spectaculaire de certaines dépenses : + 25 % sur le gasoil, + 22 % sur le gaz, + 7 % sur l'électricité, + 8,7 % sur les produits alimentaires...

L'inflation explosera en 2023, et pourtant toutes les annonces du gouvernement trahissent sa volonté de faire payer aux salariés le poids de la « dette », y compris celle des crises précédentes.

Concernant les salaires, le président Macron a toujours refusé le principe d'une grande négociation salariale, branche par branche dans le privé, et dans les trois versants de la fonction publique. Or, de l'argent, il y en a. Les grandes entreprises du CAC 40 ont dégagé en 2021 des profits records dont l'indécence le dispute à la démesure : près de 160 milliards d'euros ! C'est plus que le budget de l'Education Nationale (55 M) et de l'Hôpital (94 M) réunis. Il faut ajouter que le montant des aides

publiques aux entreprises (exonération de « charges » patronales, remboursement de TVA et d'impôts sur les sociétés, CICE...) s'élevaient déjà, avant 2019, à 150 milliards d'euros par an (et qu'elles font donc partie de la « dette » que l'on veut nous faire payer...) En 10 ans, le « pognon de dingue » versé aux entreprises a progressé trois fois plus vite que les aides sociales !



Mieux répartir les richesses produites passent par l'augmentation générale des salaires (leur part dans la

valeur ajoutée a baissé de 10 points depuis 1982) ! Et c'est la seule façon de ne pas appauvrir tous les salariés de ce pays ! A ce titre l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice des fonctionnaires en juillet dernier ne fait qu'entériner leur paupérisation. Le point d'indice qui sert de

base de calcul à nos salaires, est gelé depuis 2011. Or, depuis cette date, par exemple, le prix de base de l'électricité, est passé de **0,1168 € le kw/h** à **0,1740 €** et le prix de l'abonnement

de **82 € par an en 2011** à **137 €**. **En 20 ans les prix de l'immobilier à Lille ont augmenté de 246 %!** On comprend mieux pourquoi la FGF FO estime que pour rattraper le pouvoir d'achat des fonctionnaires c'est d'au moins **25 % qu'il faut augmenter le point d'indice**. La loi sur le pouvoir d'achat adoptée le 3 août à l'Assemblée et au Sénat, substituent des mesures ponctuelles (primes, intéressement...) aux négociations entre syndicats et employeurs. Les composantes sociales du salaire (cotisations, complémentaires santé, épargne salariale...) sont ainsi niées. Elles s'ajoutent aux transferts de richesses vers le privé pour menacer directement le financement du modèle social français issu du **Conseil National de la Résistance**, que le président voudrait aujourd'hui sans vergogne remplacer par le **Conseil National de la Refondation**. On sait à qui il réserve « des jours heureux. »

FO ne participera pas à ce nouveau « grand débat » dont les termes sont incompatibles avec les mandats votés lors du congrès de juin 2022 à Rouen.

La liquidation méthodique de l'héritage des conquêtes sociales passe également par la sape et la privatisation des services publics. Ainsi, la privatisation de GDF a été votée par l'Assemblée Nationale le 7 décembre 2006. Conformément à la loi énergie-climat du 8 novembre 2019, les tarifs réglementés de vente de gaz aux particuliers prendront fin le 30 juin 2023. Une telle mesure serait-elle possible si le monopole public d'État existait encore ? EDF est une société anonyme cotée en bourse depuis 2006. Les entreprises et professionnels n'ont déjà plus accès aux tarifs réglementés de l'électricité depuis janvier 2021. Or, sur le marché, le prix

du mégawattheure a dépassé les 1000 euros contre 85 euros un an plus tôt. En Angleterre, les tarifs ont déjà augmenté de 85 % pour les particuliers. Le royaume uni a connu un « été du mécontentement » qui a fait descendre la population dans la rue pour des vagues de grève les plus importantes depuis des décennies. C'est bien l'ordre social qui est menacé par l'inflation et par la réponse gouvernementale qui lui est faite. **Cet hiver, en France, pourrait bien être celui de la colère ! FO considère que la mobilisation interprofessionnelle sur la question des salaires et contre la vie chère est plus que jamais à l'ordre du jour !**





La situation est critique dans les services publics qui nous restent. A l'hôpital public où de nombreuses urgences hospitalières sont fermées faute de personnels. A Météo-France, qui a perdu 1000 postes en 10 ans, mais qui est accusée par le gouvernement de n'avoir pas prévu les orages en Corse... Les incendies ont rythmé l'actualité de l'été, mais on n'entend pas les revendications des pompiers qui dénoncent le manque d'effectifs. Et si on n'avait pas supprimé 475 postes sur 8400 à l'ONF, qui gère les massifs forestiers, aurait-on pu en éviter certains ?

Le gouvernement Macron fait fausse route et nous envoie dans le mur. Face à la crise climatique, nous avons plus que jamais besoin des services publics pour entretenir les ressources naturelles qui sont notre bien commun.

FO « exige l'arrêt immédiat de toutes les suppressions de postes dans la fonction publique [...] et un plan massif de recrutement statutaire », « réaffirme son opposition au protocole PPCR » et exige l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019.

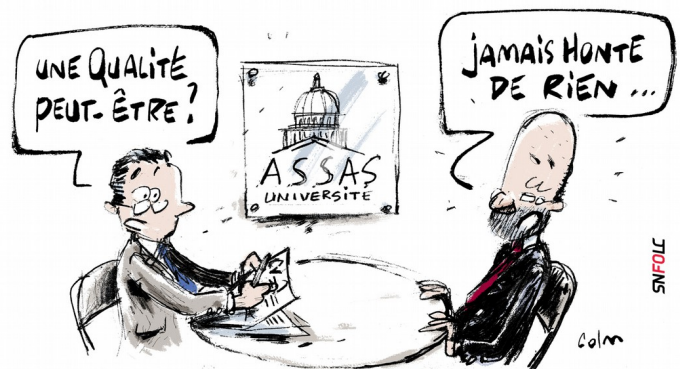


Le 12 juillet 2022, le ministre Ndiaye a présenté son protocole sanitaire qui reprend une cohorte de mesures inapplicables et qui ne prévoit aucun recrutement de personnels dans la continuité de la politique de son prédécesseur. FO exige au contraire la création de tous les postes nécessaires.

A ces suppressions de postes, s'ajoute le manque criant de personnels, notamment dû au déficit du recrutement. Ainsi, c'est plus de 4 000 postes d'enseignants qui n'ont pas été pourvus aux concours.

La situation s'annonce donc catastrophique dans les écoles, les établissements et les services à la rentrée. Cette situation est utilisée par le gouvernement pour multiplier le recours aux personnels contractuels, précaires et sous-payés pour continuer à avancer dans l'uberisation de l'École publique.

JOB DATING



On peut pourtant identifier les mesures précises qui l'ont engendrée : masterisation des concours, puis réforme Blanquer avec un recrutement post BAC+5, faibles rémunérations... Sans

oublier les évolutions récentes qui ont dégradé les conditions de travail des personnels et saccagé l'École publique : négation de la liberté pédagogique individuelle au nom d'une nouvelle « culture de l'évaluation » des élèves, des personnels, des établissements... ; inclusion systématique et détricotage de l'enseignement spécialisé ; réunionites et surinvestissements des tâches annexes; etc.

Les seules propositions du nouveau ministre consistent à aller plus loin dans la casse du statut en individualisant les rémunérations (en échange de nouvelles missions alourdissant encore la charge de travail), en conférant le recrutement au chef d'établissement contre le droit à mutation sur barème, en accentuant la précarisation des personnels par la généralisation du contrat au détriment des postes statutaires (enseignants, AESH, AED...) **Pour FO tous les personnels ont un statut à défendre... ou à gagner !**

Parce que nous croyons qu'il faut agir pour défendre notre intérêt moral et matériel ainsi que le principe du service public, parce que nous sommes notre seul recours et que nous avons besoin d'organiser un syndicat fort, indépendant, démocratique, rassemblant tous les salariés, du public comme du privé, sans corporatisme, ni sectarisme, nous vous invitons à rejoindre le syndicat national FO des lycées et collèges.

Salutations fraternelles,



LA BONNE CARTE!